

RAPPORT DE GESTION

2020

SOMMAIRE

	Page
RAPPORT D'ACTIVITE 2020	
Administration de la Fondation	3
Gestion de la fortune immobilière	4
Gestion de la fortune mobilière	4
Relations avec les membres actifs et les bénéficiaires	4
COMPTES 2020	
Bilan au 31 décembre	5
Compte de Pertes et Profits du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	6-7
PRESENTATION DES ANNEXES	
1. Bases et organisation	8-9
2. Membres actifs et rentiers	10
3. Nature de l'application du but	10-11
4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes	11-12
5. Couverture des risques / Règles techniques / Degré de couverture	13-16
6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	16-21
7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte de résultat	22-23
8. Demandes de l'autorité de surveillance	24
9. Autres informations relatives à la situation financière	24
10. Evénements postérieurs à la date du bilan	24
RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION	25-27

RAPPORT D'ACTIVITE 2020

ADMINISTRATION DE LA FONDATION

Le Comité de Gestion s'est réuni à 6 reprises en 2020. La Commission Immobilière s'est réunie à 4 reprises et la Commission Financière à 5 reprises durant cette même année.

L'année 2020 a été une année bouleversée par la situation sanitaire mondiale, mais s'est terminée de manière satisfaisante au niveau des marchés financiers avec un mois de décembre globalement positif.

Grâce à la reprise des marchés boursiers et au recul des rendements internationaux, les avoirs de la Fondation se sont revalorisés en 2020 de 4,34% contre 3,15% pour l'indice Pictet LPP 2005-40 plus.

A titre de comparaison, l'indice moyen des Caisses de pension d'UBS termine l'année avec 3,84% et celui du Crédit Suisse avec 3,2%.

La Fondation a réalisé au cours des 12 derniers mois un rendement relatif au risque supérieur à la moyenne des fonds de pension suisses. Cette performance excédentaire s'explique par une allocation de portefeuille et une sélection de gérants appropriées.

Ce bon résultat est notamment à mettre sur le compte du fort rebond des marchés actions après le plongeon du 1^{er} trimestre. Les nouveaux investissements en actions de petites et moyennes capitalisations suisses, européennes et américaines effectués entre le mois de mars et mai ont apporté une contribution particulièrement positive à ce résultat.

Malgré la forte baisse des marchés pendant le 1^{er} trimestre, le portefeuille de la Fondation s'est montré robuste et performant en 2020 grâce à un risque modéré estimé en terme de volatilité à 4,48% contre 5,01% pour son indice de référence.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la loi de la Fondation est entrée en vigueur, elle prévoit une recapitalisation, financée exclusivement par l'Etat de Genève, à hauteur de 75% de degré de couverture plus 5% de réserve de fluctuation de valeur.

A fin décembre 2020, la Fondation a été recapitalisée par l'Etat par un montant de CHF 98'193'027.- portant ainsi le degré de couverture global au 31.12.2020 à 80,11%.

Suite à une étude de congruence actifs-passifs, le Comité a dû adapter son allocation d'actifs qui est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020. En décembre, suite à la recapitalisation, l'allocation a dû à nouveau être adaptée avec une entrée en vigueur au 1.1.2021.

Sur recommandation de l'expert de la Fondation, le Comité de gestion a décidé de ne pas verser de prime aux bénéficiaires de rente, de ne pas revaloriser la somme des salaires des assurés actifs et d'appliquer les tables LPP 2020 (P2020) à 2,25%.

Enfin, le Comité de Gestion a suivi les travaux des Commissions Immobilière et Financière, il a approuvé les comptes 2019 de la Fondation ainsi que le budget de fonctionnement pour l'année 2020. Il a également statué sur les diverses propositions qui lui ont été soumises.

RAPPORT D'ACTIVITE 2020

GESTION DE LA FORTUNE IMMOBILIERE

La Commission Immobilière s'est occupée de l'entretien des 16 immeubles de la Fondation et de l'attribution des logements. Elle a analysé les résultats financiers du parc immobilier ainsi que sa valorisation. Elle a contrôlé le travail réalisé par les régies et s'est assurée de la bonne qualité des prestations de celles-ci.

Elle a été particulièrement active dans le cadre de la rénovation complète de la façade extérieure de l'immeuble situé à la rue du Bois-de-la-Chapelle 9-11 et de la rénovation des parkings souterrains.

Une visite complète du parc immobilier a été effectuée en été 2020, ce qui a permis de constater que les biens immobiliers de la Fondation sont en bon état.

La Commission Immobilière a mené la rénovation complète d'une arcade à la rue du Quartier-Neuf 8 afin de déplacer son administration dans son immeuble. Les travaux se sont achevés en décembre 2020, ce qui a permis d'effectuer le déménagement.

GESTION DE LA FORTUNE MOBILIERE

La Commission Financière a suivi et a contrôlé les différents mandats de gestion octroyés à ses prestataires externes.

Dans le cadre d'une bonne gouvernance et afin de l'accompagner dans ses décisions, la Commission Financière, sous mandat du Comité de Gestion, a procédé à un appel d'offre pour l'octroi d'un mandat de conseiller financier externe. Elle a reçu les différents prestataires et a pu conseiller le Comité dans le cadre de l'attribution du mandat.

Afin de s'assurer que les objectifs des placements définis étaient conformes aux orientations données par l'allocation stratégique et que les ressources mises en œuvre, ainsi que les processus d'investissement utilisés étaient en adéquation avec la réalisation des rendements attendus, une audition de tous les gestionnaires a été effectuée en août 2020.

Cette revue des gérants a permis de conclure que la Fondation bénéficie d'un portefeuille en valeurs mobilières bien diversifié. Les fonds sélectionnés sont de grande qualité et remplissent les objectifs de gestion définis par l'allocation stratégique. Le changement de certains indices de référence, l'arbitrage de produits plus appropriés et une couverture complémentaire contre les risques de change ont permis d'apporter une optimisation complémentaire.

La Commission financière a procédé, tout au long de l'année, à plusieurs rebalancements de son allocation.

En outre, la Commission Financière s'est occupée du suivi des comptes et du budget.

RELATIONS AVEC LES MEMBRES ACTIFS ET LES BÉNÉFICIAIRES

Dans le but d'informer au mieux les membres actifs de la Fondation, l'administration de la Fondation a distribué, comme chaque année, un certificat de prévoyance indiquant à chaque assuré ses droits aux pensions, aux prestations de libre passage, ainsi qu'aux prestations légales.

Enfin, la Fondation s'est efforcée de conseiller et d'aider ses assurés dans le cadre de questions liées au 2^{ème} pilier, en particulier en matière d'accès à la propriété, de rachat ou de divorce.

COMPTES 2020

BILAN AU 31.12.2020

A. ACTIF	Index annexe	Année 2020 CHF	Année 2019 CHF	Différence CHF
Placements	6.3	624 011 540,59	495 958 397,63	128 053 142,96
Liquidités		20 481 015,53	12 717 945,14	7 763 070,39
Créances à court et moyen termes	6.9	3 822 748,23	4 734 228,20	-911 479,97
Dépôts à terme		0,00	25 972,92	-25 972,92
Obligations (y.c. prêt à l'Etat)		164 383 972,58	82 061 423,72	82 322 548,86
Actions		177 973 756,98	156 729 744,20	21 244 012,78
Placements alternatifs		55 522 117,63	56 746 228,41	-1 224 110,78
Placements en immobilier		46 452 431,64	31 446 641,04	15 005 790,60
Immeubles locatifs	4.2 / 6.1	155 375 498,00	151 496 214,00	3 879 284,00
Autres actifs		0,00	0,00	0,00
Compte de régularisation de l'actif	7.3	136 097,00	113 307,95	22 789,05
TOTAL DE L'ACTIF		624 147 637,59	496 071 705,58	128 075 932,01

B. PASSIF	Index annexe	Année 2020 CHF	Année 2019 CHF	Différence CHF
Engagements	7.3	2 301 421,80	1 953 874,03	347 547,77
Prestations de libre passage et rentes		2 087 607,30	1 583 851,48	503 755,82
Banques / Assurances		166 119,35	166 597,00	-477,65
Autres dettes		47 695,15	203 425,55	-155 730,40
Compte de régularisation du passif	7.3	507 280,49	1 630 947,40	-1 123 666,91
Provisions non techniques		0,00	0,00	0,00
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	5.8	584 807 049,00	472 651 793,00	112 155 256,00
Capital de prévoyance assurés actifs (100 %)	5.2	354 093 986,00	337 344 039,00	16 749 947,00
Capital de prévoyance retraités (100 %)	5.4	391 912 180,00	385 326 995,00	6 585 185,00
Provisions techniques pour risque (100 %)	5.5	4 600 000,00	4 600 000,00	0,00
Provisions techniques pour longévité (100 %)	5.5	0,00	11 079 980,00	-11 079 980,00
Provisions techniques pour risques spéciaux	5.5	25 000 000,00	25 000 000,00	0,00
Provision liée à la baisse du taux d'intérêt technique	5.5	0,00	0,00	0,00
Part de financement en capitalisation partielle	5.8	-190 799 117,00	-290 699 221,00	99 900 104,00
Réserve de fluctuation de valeurs	6.3	36 531 886,30	19 835 091,15	16 696 795,15
Capital de la fondation, fonds libres / Découvert		0,00	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF		624 147 637,59	496 071 705,58	128 075 932,01

COMPTES 2020

COMPTES DE PERTES ET PROFITS DU 01.01.2020 AU 31.12.2020

C.1 PERTES ET PROFITS	Index annexe	Année 2020 CHF	Année 2019 CHF	Différence CHF
Cotisations, apports ordinaires et autres		38 183 911,75	37 288 064,63	895 847,12
Cotisations des salariés		11 600 695,15	11 300 410,70	300 284,45
Contributions de l'employeur		26 240 667,95	25 541 771,15	698 896,80
Primes uniques et rachats		334 265,40	442 383,93	-108 118,53
Subsides du fonds de garantie		8 283,25	3 498,85	4 784,40
Retenues compensatoires viagères		1 956 665,15	2 013 031,30	-56 366,15
Prestations d'entrée		6 768 863,46	9 240 928,35	-2 472 064,89
Apports de libre passage		6 447 699,51	8 915 137,15	-2 467 437,64
Remboursement de versements anticipés pour l'EPL/divorce		321 163,95	325 791,20	-4 627,25
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		46 909 440,36	48 542 024,28	-1 632 583,92

C.2 PERTES ET PROFITS	Index annexe	Année 2020 CHF	Année 2019 CHF	Différence CHF
Prestations réglementaires	7.1	32 527 767,70	33 133 922,70	-606 155,00
Pensions de vieillesse		24 698 402,60	23 974 683,30	723 719,30
Pensions de survivants		4 700 696,85	4 675 749,65	24 947,20
Pensions d'invalidité		2 026 969,40	1 955 214,60	71 754,80
Autres prestations réglementaires		374,15	602 996,50	-602 622,35
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		73 581,50	268 726,05	-195 144,55
Prestations en capital à la retraite		1 027 743,20	1 656 552,60	-628 809,40
Prestations extra-réglementaires		2 364,00	0,00	2 364,00
Prestations de sortie		8 780 610,95	7 208 037,73	1 572 573,22
Prestations de sortie versées		5 842 660,70	4 444 279,50	1 398 381,20
Versements anticipés pour la propriété		2 284 124,45	2 439 466,25	-155 341,80
Versements anticipés pour le divorce		653 825,80	324 291,98	329 533,82
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		41 310 742,65	40 341 960,43	968 782,22

COMPTES 2020

COMPTES DE PERTES ET PROFITS DU 01.01.2020 AU 31.12.2020

C.3 PERTES ET PROFITS	Index annexe	Année 2020 CHF	Année 2019 CHF	Différence CHF
Dissolution/Constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions		-13 961 329,00	-33 564 522,00	19 603 193,00
+ Disso./ - Constit. de capitaux de prévoyance assurés actifs	5.2	-116 650 051,00	-11 848 168,00	-104 801 883,00
+ Disso./ - Constit. de capitaux de prévoyance retraités	5.4	-6 585 185,00	-33 015 997,00	26 430 812,00
+ Disso./ - Constit. de provisions techniques pour risque	5.5	0,00	1 000 000,00	-1 000 000,00
+ Disso./ - Constit. de provisions techniques pour longévité	5.5	11 079 980,00	-3 459 828,00	14 539 808,00
+ Disso./ - Constit. de provisions techniques pour risques spéciaux	5.5	0,00	-25 000 000,00	25 000 000,00
+ Disso./ - Constit. de provisions techniques pour taux technique	5.5	0,00	38 759 471,00	-38 759 471,00
Recapitalisation par Etat de Genève	5.5	98 193 927,00	0,00	98 193 927,00
Produits de prestations d'assurance		421 969,60	459 511,40	-37 541,80
Prestations d'assurance / surindemnisation sur rentes		421 969,60	459 511,40	-37 541,80
Charges d'assurance		-174 402,60	-170 095,85	-4 306,75
Cotisations au fonds de garantie		-174 402,60	-170 095,85	-4 306,75
Résultat net de l'activité d'assurance		-13 713 762,00	-33 275 106,45	19 561 344,45

C.1 Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		46 909 440,36	48 542 024,28	-1 632 583,92
C.2 Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-41 310 742,65	-40 341 960,43	-968 782,22
C.3 Résultat net de l'activité d'assurance		-13 713 762,00	-33 275 106,45	19 561 344,45
RESULTAT DE L'ACTIVITE DE PREVOYANCE		-8 115 064,29	-25 075 042,60	16 959 978,31
Résultat net des placements	6.7	25 408 549,02	44 954 988,76	-19 546 439,74
Résultat net des liquidités		-57 269,99	-5 501,21	-51 768,78
Résultat net des dépôts à terme		489 717,94	81 454,26	408 263,68
Résultat net des actions		175,00	1 500,15	-1 325,15
Résultat net des obligations et prêt à l'Etat	6.7	2 700 333,00	0,00	2 700 333,00
Résultat net des parts à des fonds de placement		17 897 392,12	39 259 063,99	-21 361 671,87
Résultat net des placements en immobilier		1 718 617,28	1 423 182,16	295 435,12
Résultat net des immeubles locatifs	6.1	4 906 869,77	6 595 323,49	-1 688 453,72
Frais d'administration des placements (TER)	6.8	-2 059 499,43	-2 236 515,94	177 016,51
Frais de courtage des placements	6.8	-85 228,77	-41 424,74	-43 804,03
Frais supplémentaires des placements	6.8	-102 557,90	-122 093,40	19 535,50
Autres produits	7.2	14 396,15	25 992,50	-11 596,35
Frais d'administration	7.2	-611 085,73	-603 762,50	-7 323,23
Honoraires organe de révision		-31 387,00	-26 849,00	-4 538,00
Honoraires expert en prévoyance		-61 818,30	-68 201,50	6 383,20
Honoraires autorité de surveillance		-11 463,50	-13 436,50	1 973,00
Frais d'administration		-506 416,93	-495 275,50	-11 141,43
Excédent des produits avant constitution de la réserve de fluctuation de valeurs		16 696 795,15	19 302 176,16	-2 605 381,01
Constitution de la réserve de fluctuation de valeurs		16 696 795,15	19 302 176,16	-2 605 381,01
EXCEDENT DES PRODUITS / EXCEDENT DES CHARGES		0,00	0,00	0,00

PRESENTATION DES ANNEXES

1. BASES ET ORGANISATION

1.1 Forme juridique et but

La Fondation de prévoyance en faveur du personnel des Transports publics genevois est une fondation de droit public possédant une personnalité juridique et bénéficiant de la garantie de l'Etat. Son but est d'assurer les membres du personnel des Transports publics genevois et des autres employeurs affiliés ainsi que leurs ayants droit, contre les conséquences économiques résultant de la retraite, de l'invalidité et du décès.

Le Comité de gestion, composé de 12 membres, est l'organe suprême de la Fondation. Les TPG exercent leurs droits au sein de cet organe par l'intermédiaire de six représentants des employeurs, et le personnel par l'intermédiaire de six représentants des employés qui sont élus tous les quatre ans. La présidence est exercée alternativement tous les deux ans par un représentant des employeurs et par un représentant des employés.

1.2 Surveillance, enregistrement LPP et Fonds de garantie

La Fondation est inscrite au Registre de la prévoyance professionnelle auprès de l'Autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance du canton de Genève (ASFIP) sous le numéro GE-0067. Elle est également inscrite au registre du commerce. Elle s'engage en outre à appliquer les dispositions de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle ainsi que ses ordonnances. Elle cotise au fonds de garantie LPP.

1.3 Indication des actes et des règlements

Loi de la Fondation, loi B 5 40 - 12364	du 1er janvier 2020
Règlement général de prévoyance	du 1er janvier 2020
Règlement relatif aux mesures d'assainissement	du 1er janvier 2015
Règlement de placements	du 1er janvier 2020 et 1 ^{er} janvier 2021
Règlement de liquidation partielle	du 1er janvier 2014
Règlement sur les passifs de nature actuarielle	du 31 décembre 2019

PRESENTATION DES ANNEXES

1.4 COMPOSITION DES ORGANES DE LA FONDATION AU 1^{er} janvier 2021

COMITÉ DE GESTION

Président M. VIRET Michel
 Vice-présidente Mme HEURTAULT MALHERBE Sophie

Membres désignés par les TPG

Mmes	AMAUDRUZ Céline	Conseil d'administration TPG
	HEURTAULT MALHERBE Sophie	Directrice Finances & Gestion
	LUSCHER Maja	Conseil d'administration TPG
MM.	GANTY Pascal	Directeur Infrastructures & Bâtiments
	GONZALEZ Francisco	Conseil d'administration TPG
	WAGENKNECHT Thierry	Directeur Technique TPG

Membres élus par les assurés

Mme	BENARD Julie	Personnel exploitation
MM.	GAMBUZZA Antonio	Personnel administratif
	LAURET Didier	Personnel cadre
	MARTINS Joaquim	Personnel exploitation
	VIRET Michel	Personnel technique
	WAEFLER Martin	Pensionnés

COMMISSION FINANCIÈRE

Mmes AMAUDRUZ Céline
 HEURTAULT MALHERBE Sophie
 MM. GAMBUZZA Antonio
 LAURET Didier, président
 WAEFLER Martin
 WAGENKNECHT Thierry

COMMISSION IMMOBILIÈRE

Mmes BENARD Julie
 LUSCHER Maja
 MM. GANTY Pascal, président
 GONZALEZ Francisco
 MARTINS Joaquim
 VIRET Michel

ADMINISTRATION

Mme RENZI FERRARO Franca, direction
 M. POLI Jean-Claude, comptabilité, administration
 Mme REY Sophie-Caroline, secrétariat, administration

Les membres du Comité ainsi que le directeur, sont habilités à signer collectivement à deux.

ORGANE DE RÉVISION

BDO SA

EXPERT EN PRÉVOYANCE PROF.

Stephane Riesen (expert exécutant)
 PITTET Associés SA (cocontractant)

ARCHITECTE-CONSEIL

M. Laurent SONDEREGGER, Architecte SIA

CONSEILLER FINANCIER

M. Edouard CRESTIN-BILLET, CB Institutionnel, Genève

AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

Autorité cantonale de surveillance des fondations
 et institutions de prévoyance du Canton de Genève (ASFIP)

PRESENTATION DES ANNEXES

EMPLOYEURS AFFILIES

Transports publics genevois Route de Chapelle, 1 Case postale 950 1212 Grand-Lancy 1	GCT Sàrl Place de Cornavin 2 1201 Genève	TP Publicité SA Av. de la Jonction, 17 Case postale 120 1211 Genève 8	FPTPG Rue du Quartier-Neuf 8 Case postale 92 1211 Genève 8
---	--	--	---

2. MEMBRES ACTIFS ET RENTIERS

Assurés actifs	Année 2020	Entrées	Sorties	Année 2019	Var. nette
Hommes	1873	117	78	1834	39
Femmes	292	36	15	271	21
Total	2165	153	93	2105	60

Bénéficiaires de rentes	Année 2020	Entrées	Sorties	Année 2019	Var. nette
Retraités	688	44	22	666	22
Enfants de retraités	28	8	10	30	-2
Invalides	77	3	4	78	-1
Enfants d'invalides	50	7	5	48	2
Veuves & veufs	212	13	14	213	-1
Orphelins	35	9	3	29	6
Total	1090	84	58	1064	26

3. NATURE DE L'APPLICATION DU BUT

3.1 Plans de prévoyance et méthodes de financement

Le plan de prévoyance de la FPTPG est un plan en primauté de prestations sur la somme revalorisée des salaires cotisants. Cela signifie que les prestations sont fixées en fonction du total des salaires déterminants, auquel vient s'ajouter chaque année une revalorisation décidée par le Comité de Gestion, en fonction des capacités financières de la Fondation.

Cette revalorisation a pour but de prendre en compte les hausses et indexations de salaires et permet ainsi de fixer l'objectif de rente à 69 % du dernier salaire assuré au terme de la carrière. Les cotisations nécessaires sont ensuite déterminées compte tenu de cet objectif. Ainsi, ce type de plan nécessite la mise en œuvre de moyens supplémentaires pour financer le coût de cette revalorisation.

L'âge de la retraite pour bénéficier du taux de pension maximum est fixé à 64 ans, soit 41 ans de carrière. Néanmoins, tous les assurés ont la possibilité de partir en retraite anticipée dès l'âge de 58 ans, moyennant une réduction actuarielle de la pension.

Il est toutefois possible d'effectuer des rachats de retraite anticipée afin de maintenir le niveau des prestations maximum en cas de départ avant l'âge terme.

PRESENTATION DES ANNEXES

3.2 Système financier

Le système financier adopté par la FPTPG est défini à l'article 24 de la loi de la Fondation. La FPTPG applique un système de capitalisation partielle, avec l'approbation de l'autorité de surveillance. Il a pour but de maintenir la fortune de prévoyance de la Fondation à un niveau lui permettant de couvrir intégralement les engagements pris envers les bénéficiaires de pensions. Il implique également de maintenir au moins à sa valeur initiale, le taux de couverture pour l'ensemble des engagements de l'institution de prévoyance, ainsi que pour les engagements envers les membres salariés jusqu'à la capitalisation complète. Enfin, il prévoit le financement intégral de toute augmentation des prestations par la capitalisation.

3.3 Garantie de droit public et pérennité

Selon l'art. 72c LPP, la garantie accordée par l'Etat de Genève (loi B 5 40 - 12364 du 1^{er} janvier 2020) à la FPTPG, l'autorise à appliquer un système financier en capitalisation partielle. L'Etat de Genève garantit la couverture des prestations de vieillesse, de risque et de sortie. Il garantit les prestations de sortie dues à l'effectif des membres salariés, ainsi que le découvert technique affectant l'effectif des membres salariés et pensionnés restant en cas de liquidation partielle. Le fait que la Fondation soit une institution de droit public lui confère, en principe, la pérennité nécessaire pour appliquer un système en capitalisation partielle. D'un point de vue financier, la portée de la garantie accordée par l'Etat de Genève s'étend à la part des engagements pour les prestations qui ne sont pas entièrement financées en capitalisation. Cette garantie reste néanmoins subsidiaire à l'obligation de la FPTPG de prendre toutes les mesures nécessaires pour maintenir son équilibre financier.

Au 31 décembre 2020, le montant de la garantie correspond à la somme de CHF 190'799'117.- figurant au bilan de la Fondation. Il convient en outre de tenir compte de la réserve de fluctuation de valeur qui s'élève à cette même date à CHF 36'531'886,30.

4. PRINCIPES D'EVALUATION ET PRESENTATION DES COMPTES

4.1 Swiss GAAP/RPC 26

La FPTPG, institution de prévoyance de droit public appliquant un système financier en capitalisation partielle, peut s'écarter du principe de la capitalisation intégrale énoncé à l'article 65.2bis LPP, car elle est au bénéfice d'une dérogation au principe du bilan en caisse fermée selon l'article 72a LPP, et qu'elle bénéficie d'une garantie de l'Etat de Genève. Ainsi, elle a pour objectif de maintenir un degré de couverture légal minimum en conformité avec son plan de recapitalisation. Ce degré de couverture légal minimum évoluant chaque année jusqu'à atteindre un taux de capitalisation de 80 % en 2052.

Dans le cadre de l'application de la norme comptable Swiss GAAP RPC 26, elle ne porte au bilan que les engagements de prévoyance correspondant au système de financement par capitalisation (système de la répartition des capitaux de couverture), selon son objectif d'équilibre financier statutaire. En effet, les institutions de prévoyance de droit public qui appliquent un système financier en capitalisation partielle inscrivent au passif de leur bilan, au titre de l'application de la norme Swiss GAAP RPC 26, les fonds de réserves actuarielles propres au système financier appliqué, d'une part, et constituent une réserve de fluctuations de valeurs dès le moment où leur degré d'équilibre est supérieur à 100 %, d'autre part.

PRESENTATION DES ANNEXES

4.2 Principes comptables et d'évaluations

Les principes comptables utilisés sont les suivants :

1. La fortune mobilière est évaluée à la valeur boursière ; la méthode de conversion des devises est définie par le Global Custody, qui utilise le taux de change réel du dernier jour ouvrable de l'année. Les liquidités et créances à court et moyen termes représentent les sommes effectives dues à la Fondation. Les actions non cotées sont évaluées à la valeur d'acquisition.
2. Les engagements de prévoyance sont évalués selon la méthode statique. Ils sont calculés chaque année et attestés par l'expert en prévoyance professionnelle.
3. Pour l'évaluation du parc immobilier :

Valeur réelle	(1 x valeur intrinsèque) + (2 x valeur de rendement) divisés par 3	
Valeur intrinsèque	Elle est calculée de la façon suivante :	
Valeur à neuf (assurance incendie) plus valeur du terrain		
Diminuée:		
Du coût des travaux indexés pour la rénovation de l'immeuble selon méthode MER, calculé par le DT en tenant compte du coût des travaux déjà réalisés		
Valeur de rendement	Capitalisation de l'état locatif théorique de chaque immeuble par un taux unique calculé de la manière suivante :	
Calcul du taux de capitalisation	Taux %	
Taux hypothécaire	2.7	60 % du taux hypothécaire (moyenne des 30 dernières années = 4.5%).
Rendement des fonds propres	1.6	40 % du rendement des fonds propres (rendement moyen = 4 %)
Frais fixes	0.8	Selon les statistiques de la caisse
Frais d'entretien	1.2	Selon les statistiques de la caisse
Grosses réparations	0.5	Selon les statistiques mobilières suisses
Affectations spécifiques	0.1	Surface commerciale, bureaux : coefficient de 0.5. Multiplier le ratio par le coef. du % des surfaces spécifiques par rapport au locatif.
Risque vacances structurelles	0.1	
Autres	0.5	Art. 98 de la Constitution genevoise
Taux de capitalisation de l'état locatif brut	7.5	

PRESENTATION DES ANNEXES

5. COUVERTURES DES RISQUES / REGLES TECHNIQUES / DEGRE DE COUVERTURE

5.1 Couvertures des risques, réassurances

La FPTPG est une fondation autonome, elle ne réassure pas les risques d'invalidité et décès auprès d'un prestataire externe.

5.2 Évolution du capital de couverture pour les assurés actifs en primauté des prestations

	31.12.2020	31.12.2019	Différence
Solde au 1er janvier du capital de couverture	337 344 039,00	311 398 330,00	25 945 709,00
Modification liée au nouvel état des assurés au 31 décembre	16 749 947,00	25 945 709,00	-9 195 762,00
Total du capital de couverture pour les assurés actifs	354 093 986,00	337 344 039,00	16 749 947,00
Nombres d'assurés actifs	2165	2105	60

Il s'agit des prestations de libre passage (PLP) réglementaires, compte tenu de l'article 17 LFLP, du minimum LPP et des droits acquis pour chaque assuré au 31.12.2020.

En prenant en compte la différence de couverture vis-à-vis des assurés actifs de CHF 99'900'104.- (cf. 5.8) liée à la recapitalisation et la variation du capital de couverture de CHF 16'749'947.-, nous arrivons à un total de CHF 116'650'051.- correspondant à l'augmentation totale des capitaux de prévoyance des assurés actifs.

5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

	31.12.2020	31.12.2019	Différence
Avoirs de vieillesse selon la LPP (comptes témoins)	186 874 448	181 329 216	5 545 232
Taux d'intérêt minimal LPP arrêté par le Conseil fédéral	1,00%	1,00%	

5.4 Évolution du capital de couverture pour les rentiers

	31.12.2020	31.12.2019	Différence
Solde au 1er janvier du capital de couverture	385 326 995,00	352 310 998,00	33 015 997,00
Modification liée au nouvel état des rentiers au 31 décembre	6 585 185,00	33 015 997,00	-26 430 812,00
Total du capital de couverture pour les rentiers	391 912 180,00	385 326 995,00	6 585 185,00
Nombres de rentiers	1090	1064	26

En 2020, la FPTPG a ouvert 84 nouvelles rentes dont 44 rentes de retraite qui ont donné lieu à 8 rentes d'enfants de retraités, 3 rentes d'invalides qui ont donné lieu à 7 rentes d'enfants d'invalides et 13 rentes de conjoints survivants qui ont donné lieu à 9 rentes d'orphelin. Elle a par ailleurs enregistré la sortie de 22 rentes de retraite, 10 rentes d'enfants de retraités, 4 rentes d'invalides, 5 rentes d'enfants d'invalides, 14 rentes de conjoints et 3 rentes d'orphelin.

PRESENTATION DES ANNEXES

5.5 Évolution des provisions techniques

	31.12.2020	31.12.2019	Différence
Solde au 1er janvier de la provision de longévité	11 079 980,00	7 620 152,00	3 459 828,00
Variation de la provision pour longévité	-11 079 980,00	3 459 828,00	-14 539 808,00
Total de la provision de longévité	0,00	11 079 980,00	-11 079 980,00
Solde au 1er janvier de la provision pour risques	4 600 000,00	5 600 000,00	-1 000 000,00
Variation de la provision pour risques	0,00	-1 000 000,00	1 000 000,00
Total de la provision pour risques	4 600 000,00	4 600 000,00	0,00
Solde au 1er janvier de la provision pour risques spéciaux	25 000 000,00	0,00	25 000 000,00
Variation de la provision pour risques spéciaux	0,00	25 000 000,00	-25 000 000,00
Total de la provision pour risques spéciaux	25 000 000,00	25 000 000,00	0,00
Solde au 1er janvier de la provision liée à la baisse du taux technique	0,00	38 759 471,00	-38 759 471,00
Variation de la provision liée à la baisse du taux technique	0,00	-38 759 471,00	38 759 471,00
Total de la provision pour baisse du taux technique	0,00	0,00	0,00
Total des provisions techniques	29 600 000,00	40 679 980,00	-11 079 980,00

Provision de longévité

Afin de tenir compte de l'évolution de la longévité humaine, de nouvelles tables actuarielles sont éditées en moyenne tous les cinq ans.

La FPTPG a décidé d'utiliser les nouvelles tables LPP de l'année 2020 pour les comptes au 31.12.2020.

Les expériences passées montrent que l'introduction de nouvelles tables conduit à une augmentation des réserves mathématiques de l'ordre de 2.5 % pour les pensions en cours et 1.25 % pour les assurés actifs. Pour l'année 2020, la FPTPG a dissout la provision pour longévité de CHF 11'079'980.-.

Provision pour risques

Afin d'atteindre son but de prévoyance, la FPTPG est tenue, en application de l'article 43 OPP 2, de prendre les mesures de sécurité qui s'imposent pour la couverture des risques en cas d'invalidité et de décès. La constitution d'une provision de fluctuation des risques a pour but d'atténuer à court terme, les fluctuations défavorables des risques d'invalidité et de décès dans le domaine des assurés actifs. En 2020, le montant de l'objectif de cette provision déterminée par l'expert, est fixé à CHF 4'600'000. Ainsi, la provision n'a pas été modifiée.

Provision pour risques spéciaux

Dans le but de couvrir d'éventuels risques techniques spéciaux, le Comité de Gestion de la Fondation, sur recommandation de son expert, a pris la décision de constituer une provision technique d'un montant de CHF 25'000'000.- en 2019. Conformément aux dispositions réglementaires, cette provision est maintenue au 31.12.2020.

PRESENTATION DES ANNEXES

5.6 Résultats de la dernière expertise actuarielle

Les conclusions de la dernière expertise actuarielle au 31.12.2018 sont les suivantes :

- Les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales à la date de l'expertise.
- Avec un degré de couverture légal de 61.35 %, un degré de couverture global de 61.43 % et un degré de couverture des actifs de 18.7 %, la Fondation respecte, à la date de l'expertise, les DF IPDP et le plan de financement de mai 2013.
- L'équilibre financier à long terme de la Fondation est assuré compte tenu de son financement courant, du taux de cotisation nécessaire, de la recapitalisation prévue dans la loi modifiant la LFPTPG, du niveau de performance attendu et du plan de prévoyance en vigueur.
- Les provisions techniques constituées à fin 2018 sont conformes aux exigences réglementaires. Les mesures prises pour couvrir les risques actuariels sont suffisantes.
- Les bases techniques appliquées par la Fondation sont jugées adéquates compte tenu de la provision d'adaptation du taux d'intérêt technique.

Toutefois, l'Expert recommande à cette date d'abaisser formellement le taux d'intérêt technique à 2,25%, taux implicitement appliqué à la date de l'expertise en raison du provisionnement.

Par ailleurs, en complément, l'Expert effectue chaque fin d'année un bilan technique.

La prochaine expertise actuarielle sera effectuée sur les comptes au 31.12.2021.

5.7 Bases techniques et autres hypothèses techniques

Au 31.12.2020, la Fondation utilise les bases techniques LPP 2020 (P2020), au taux d'intérêt technique de 2.25 %.

5.8 Capitalisation partielle

Le système financier adopté par la FPTPG est défini à l'article 24 de la Loi de la FPTPG. Il a pour but de maintenir la fortune de prévoyance de la Fondation à un niveau lui permettant de couvrir intégralement les engagements pris envers les bénéficiaires de pensions. Il implique également de maintenir le taux de couverture au moins à sa valeur initiale pour l'ensemble des engagements de l'institution de prévoyance, ainsi que pour les engagements envers les membres salariés jusqu'à la capitalisation complète. Enfin, il prévoit le financement intégral de toute augmentation des prestations par la capitalisation.

Le montant des engagements en capitalisation partielle au 31.12.2020 s'élève à CHF 584'807'049.-. Il se détaille comme suit :

Couverture des engagements en capitalisation partielle	31.12.2020	Degré de couverture	31.12.2019	Degré de couverture	Différence
Capital de couverture vis-à-vis des bénéficiaires de rentes	391'912'180	100.00%	393'033'535	100.00%	-1 121 355
Capital de couverture vis-à-vis des assurés actifs hors RFV	192'894'869	50.27%	79'618'258	21.50%	113'276'611
Total de la fortune nette hors RFV	584'807'049	75.40%	472'651'793	61.92%	112'155'256
Engagements non couverts hors RFV	190'799'117	24.06%	290'699'221	38.08%	-99'900'104
Total des engagements à 100%	775'606'166		763'351'014		12'255'152

PRESENTATION DES ANNEXES

IMMOBILIER DIRECT

Dans le cadre de son patrimoine immobilier détenu en direct, la Fondation est soucieuse de mener une gestion durable, notamment en mettant en œuvre une juste utilisation des ressources et des énergies. Ainsi, la Fondation remplace progressivement les chaudières à mazout, pose des installations solaires en toiture et privilégie les réseaux de chauffage à distance lorsque cela est possible.

Elle met également en application des programmes appelés « Eco 21 » afin de réduire progressivement les consommations électriques et suit les installations de production de chaleur et d'eau chaude afin d'optimiser les consommations.

La valeur totale du parc immobilier est inscrite à l'actif du bilan, la valorisation des biens représente un montant total de CHF 155'375'498.-. Ce chiffre intègre une plus-value comptable d'une valeur de 2,56%.

Le parc d'immeubles locatifs est situé dans le canton de Genève, le détail par immeuble est le suivant :

Parc immobilier de la FPTPG	Valeur au 31.12.2020	Valeur au 31.12.2019	+/- Values
CARL-VOGT 9	2 145 280	2 121 536	23 744
CARL-VOGT 71	4 846 402	4 797 148	49 254
MAUNOIR 1	4 068 855	4 006 946	61 909
RACETTES 33-37	14 979 117	14 745 285	233 832
XXXI DECEMBRE 3	3 048 612	2 978 802	69 810
XXXI DECEMBRE 5	2 994 211	2 941 280	52 931
EMILE NICOLET 11	3 222 333	3 125 162	97 171
PATRU 4	5 371 149	5 247 138	124 011
MORGINES 35 - 37	15 235 358	14 706 466	528 892
BOIS-DE-LA-CHAPELLE 9-11	35 798 370	33 780 819	2 017 551
QUARTIER-NEUF 4-6-8-10	9 423 266	9 287 822	135 444
CARTERET 28	3 712 329	3 677 347	34 982
J.-J. DE SELLOIN 2	3 490 126	3 457 806	32 320
DANCET 6	5 377 057	5 325 799	51 258
RTE DE CHENE 64,64A,64B,64C	32 908 287	32 612 306	295 981
VIEUX-BUREAU 102	5 232 633	5 192 347	40 286
VIEUX-BUREAU 108	3 522 113	3 492 206	29 907
Total	155 375 498	151 496 215	3 879 283

La variation de la valeur du parc immobilier est principalement due à deux facteurs :

D'une part, l'augmentation de l'indice de référence, utilisé dans le cadre du calcul de la valeur intrinsèque, provoque une hausse de la valeur du parc immobilier.

D'autre part, l'augmentation de la valeur de rendement des immeubles, due à l'amélioration de l'état locatif, provoque également une hausse de la valeur du parc immobilier.

PRESENTATION DES ANNEXES

Le parc immobilier de la Fondation est composé de :

- 27 immeubles (allées)
- 602 appartements
- 278 parkings et garages
- 25 arcades et dépôts

Les régies au 31.12.2020 sont les suivantes :

BURGER Rodolphe SA
BRUN Edouard & Cie SA
BROLLIET SA

Le résultat d'exploitation des immeubles au 31 décembre est le suivant :

Résultat des immeubles	CHF 31.12.2020	CHF 31.12.2019
Recettes		
Loyers	9 870 787	10 134 713
Charges	4 726 362	3 394 993
Entretien des logements et immeubles	2 641 889	1 504 217
Frais de gestion et architecte *	892 871	600 197
Frais de conciergerie	460 932	449 008
Impôts	380 430	389 335
Eau et électricité	243 448	344 781
Assurances	106 792	107 455
Résultat d'exploitation	5 144 425	6 739 720
Gros-travaux sur immeubles	-4 116 839	-2 324 563
Plus-value	3 879 284	2 180 166
Résultat net	4 906 870	6 595 323

* Cette rubrique comprend les frais d'administration imputés aux immeubles d'une valeur de CHF 154'921.- (voir point 7.2)

En 2020, le résultat net comptable des immeubles représente un rendement de 3,24% du parc immobilier.

6.2 Utilisation des extensions des possibilités de placements (art. 50 al.4 OPP 2)

La FPTPG déroge à la limite de 30 % relative aux investissements immobiliers fixée à l'article 55 OPP2. Elle déroge également à la limite de l'article 54b al.1 OPP2 fixant à 5 % la valeur maximale par objet de la fortune globale.

L'allocation stratégique d'actifs affectée à la catégorie des placements immobiliers atteint 37 %. Ce pourcentage s'élevait à 32.9 % de la fortune sous gestion au 31 décembre 2020.

Il convient de souligner que les immeubles, propriétés de la FPTPG, sont des immeubles d'habitations de bonne qualité, tous situés dans la région de Genève. Ils réalisent des rendements stables et réguliers, avec un faible niveau de volatilité, ce qui permet de garantir le respect de la sécurité et la répartition du risque dans les placements définis à l'article 50 OPP 2.

Enfin, la Fondation dispose des liquidités nécessaires pour faire face à ses engagements à court et à moyen termes, si bien que cette surpondération ne pose aucun problème particulier.

PRESENTATION DES ANNEXES

6.3 Répartition de la fortune, objectif et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

Classes d'actifs	Allocation au 31.12.2020 en CHF	Allocation au 31.12.2020 en %	Allocation stratégique selon règlement en % *	Marges tactiques selon règlement en % *	Allocation au 31.12.2019 en CHF	Allocation au 31.12.2019 en %
Liquidités / Placements monétaires	20 481 016	3,28	0,0	0-10	12 743 918	2,57
Créances et comptes de régularisation	3 958 845	0,63	0,0	0	4 847 536	0,98
Fonds de placement obligations suisses	36 746 674	5,89	6,0	3-9	36 521 666	7,36
Prêt Etat de Genève	96 328 976	15,43	16,6	15-19	0,00	0,00
Fonds de placement obligations étrangères	31 308 322	5,02	5,0	2-8	45 539 758	9,18
Fonds de placement actions suisses	65 187 871	10,44	10,0	7-13	62 417 005	12,58
Fonds de placement actions étrangères	84 029 704	13,46	13,4	10-17	75 765 803	15,271
Fonds de placement actions marchés émergents	28 756 182	4,61	4,0	2-6	18 546 936	3,74
Fonds de placement infrastructures étrangères	27 078 015	4,34	4,0	2-6	21 520 741	4,34
Fonds de placement convertibles	28 444 103	4,56	4,0	2-6	35 225 488	7,10
Fonds immobiliers suisses et étrangers	46 452 432	7,44	10,0	4-16	31 446 641	6,34
Immobilier direct suisse	155 375 498	24,90	27,0	24-50	151 496 214	30,54
Ensemble du patrimoine	624 147 638	100,00%	100%		496 071 706	100,00%

Calcul de la réserve de fluctuation de valeurs (RFV)	Au 31.12.2020 en CHF	Au 31.12.2020 en %		Au 31.12.2019 en CHF	Au 31.12.2019 en %
Solde au 1er janvier de la RFV	19 835 091			532 915	
Variation due au résultat d'exploitation	16 696 795			19 302 176	
Réserve de fluctuation de valeurs au bilan	36 531 886	5,85%		19 835 091	4,00%
Valeur cible de la RFV	91 749 703	14,7%		90 285 050	18,20%
Insuffisance de la RFV	-55 217 816	-8,85%		-70 449 959	-14,20%

* L'allocation stratégique et les marges tactiques se basent sur le règlement de placement au 1.1.2021.

Le bénéfice d'exploitation 2020 de CHF 16'696'795,15 a été ajouté à la réserve de fluctuation. Au 31.12.2020, celle-ci s'élève à 5,85 % de la fortune totale soit une valeur de CHF 36'531'886.-. L'objectif de la réserve de fluctuation de valeurs est déterminé sur la base d'une analyse des risques qui a été effectuée en décembre 2019 par la société PPCmetrics SA. Elle s'élève à 14.70 % du total de la fortune à la date du boucllement.

Demeurant réservé les éléments mentionnés au point 6.2, les limites d'investissement fixées aux articles 54, 54a, 54b et 55 de l'OPP2 sont respectées.

6.4 Instruments financiers dérivés en cours (ouvert)

Au 31 décembre 2020, la revalorisation au taux du marché des positions à terme en devises, est enregistrée dans les comptes de régularisation du passif.

PRESENTATION DES ANNEXES

6.5 Valeurs de marché, prêt sur titres et rétrocessions

Notre institution de prévoyance n'a pas de titre en securities lending.

Les rétrocessions de frais, versées par des organismes bancaires sont intégralement comptabilisées auprès de la Fondation, en déduction des frais de gestion.

6.6 Résultat des placements

La performance des placements en 2020 s'est élevée à 4,34 %.

En ce qui concerne nos investissements mobiliers, il est à noter que la part en actions a généré une performance de 8.6 %, alors que la part des investissements obligataires a généré 2.1 % de performance en 2020.

En outre, les placements alternatifs présentent une performance de 2.8 %.

Les méthodes d'évaluations retenues pour les calculs de performances sont les suivantes :

- Pour la gestion mobilière : TWR (Time-Weighted Return) selon reporting Global Custody.
- Pour l'immobilier direct : Rendement net annuel divisé par la valeur du parc immobilier au 01.01.2020.

6.7 Explications du résultat net des placements

Catégories de placements	31.12.2020	31.12.2019	Différence
Résultat net des liquidités	-57 270	-5 501	-51 769
Produits des liquidités	11 393	281	11 112
Charges des liquidités	-68 663	-5 782	-62 881
Résultat net des dépôts à terme	489 718	81 454	408 264
Produits des dépôts à terme	1 460 598	875 997	584 601
Charges des dépôts à terme	-970 880	-794 543	-176 337
Résultat net des obligations et prêt à l'Etat	2 700 333	0	2 700 333
Produits des dépôts à terme	2 700 333	0	2 700 333
Charges des dépôts à terme	0	0	0
Résultat net des actions	175	1 500	-1 325
Produits des actions	175	1 500	-1 325
Charges des actions	0	0	0
Résultat net des parts à des fonds de placement	17 897 392	39 259 064	-21 361 672
Produits des parts à des fonds de placement	18 960 968	39 758 137	-20 797 169
Charges des parts à des fonds de placement	-1 063 576	-499 073	-564 503
Résultat net immobilier	6 625 487	8 018 505	-1 393 018
Produits de l'immobilier	16 583 336	14 075 753	2 507 583
Charges de l'immobilier	-9 957 849	-6 057 248	-3 900 601
Frais d'administration des placements	-2 247 286	-2 400 034	152 748
Résultat net des placements	25 408 549	44 954 988	-19 546 439

PRESENTATION DES ANNEXES

Intérêts du prêt à l'Etat

Suite à la recapitalisation par l'Etat d'un montant de CHF 98'193'927.-, la Fondation a accordé un prêt à terme fixe avec annuité constante à l'Etat du même montant dès 2020 avec un intérêt annuel de 2,75%. En 2020, les intérêts s'élèvent à CHF 2'700'333.-.

6.8 Frais d'administration des placements mobiliers

En 2020, les frais d'administration des placements comprenant le TER, les frais de courtage, les commissions de gestion ainsi que les frais supplémentaires liés aux placements mobiliers, se sont élevés à CHF 2'247'286.-, dont CHF 1'609'567.- ont été déterminés avec les taux TER communiqués.

Les frais d'administration des placements s'élèvent à 0,48% de la fortune mobilière.
Les frais TER s'élèvent à 0.44 % de la fortune mobilière.

Le taux de transparence des placements pour 2020 se monte à 100 % de la fortune mobilière.

La politique de la Fondation est de ne pas investir dans des fonds non transparents.

Le détail des frais d'administration des placements mobiliers est le suivant :

Frais d'administration des placements mobiliers	31.12.2020	31.12.2019
Intérêts et frais bancaires	72 118	88 551
Frais de gestion, analyses et conseil *	379 612	360 406
Honoraires du custodian	100 761	105 241
Frais sur placements collectifs (TER)	1 609 567	1 804 412
Frais de courtage (frais transactions, taxes, timbre fédéral)	85 229	41 425
Total	2 247 286	2 400 034

* Cette rubrique comprend les frais d'administration imputés aux valeurs mobilières d'une valeur de CHF 76'710.- (voir point 7.2)

6.9 Explications des placements chez l'employeur et de la réserve de contributions de l'employeur

La FPTPG n'a pas un placement à proprement parler envers l'employeur. Le montant comptabilisé à l'Actif du bilan, dans le compte « Créances à court et moyen termes », concerne les comptes courants Fondation / Employeurs TPG utilisés par les employeurs pour le versement des cotisations. Les mêmes comptes courants sont utilisés pour le versement des rentes au début de chaque mois.

Le solde à encaisser à fin 2020 s'élève à CHF 3'031'250,27 et représente ainsi, conformément aux dispositions légales, moins de 1 mois de cotisations.

PRESENTATION DES ANNEXES

7. EXPLICATIONS RELATIVES A D'AUTRES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

7.1 Augmentation des dépenses relatives aux prestations

L'augmentation est due principalement au nombre de nouveaux bénéficiaires durant l'année 2020.

7.2 Frais d'administration de la Fondation

Les prestations fournies par le personnel de l'Administration et les membres de la Commission immobilière relatives à la gestion et à l'entretien des immeubles ont été prises en compte dans les charges d'exploitation des immeubles. Il a été procédé de la même manière pour les prestations de l'Administration et des membres de la Commission financière relatives à la gestion des valeurs mobilières.

Au 31 décembre, le détail des frais généraux et d'administration est le suivant :

Frais généraux et d'administration	31.12.2020	31.12.2019
Frais d'administration des instances de la Fondation, charges du personnel et des locaux	655 925	706 464
Honoraires divers (informatique, juridique, médecin conseil)	26 735	52 470
Frais de déménagement	55 388	0
Honoraires organe de révision	31 387	26 849
Honoraires expert en prévoyance	61 818	68 202
Emolument autorité de surveillance	11 464	13 437
<i>./. Imputation aux immeubles</i>	-154 921	-160 952
<i>./. Imputation aux valeurs mobilières</i>	-76 710	-102 707
Total Frais	611 086	603 763
Frais de dossier pour EPL et récupération de frais	10 684	21 680
Commissions d'impôt à la source	3 713	4 312
Total revenus divers	14 396	25 992
Total frais généraux et d'administration nets	596 690	577 771

Les frais généraux et d'administration nets de la Fondation pour 2020 s'élèvent à 0.08 % des engagements inscrits au passif.

Par ailleurs, le coût de gestion par assuré pour 2020 passe de CHF 182.- à CHF 183.- en tenant compte des frais de déménagement de l'administration.

Sans les frais du déménagement, le coût par assuré s'élève à CHF 166.-.

PRESENTATION DES ANNEXES

7.3 Détail des comptes de régularisation actifs/passifs et dettes

Le compte de régularisation des actifs s'élève au 31.12.2020 à CHF 136'097.-.

Il comprend le détail suivant :

- Revenus courus sur parts sociales pour CHF 175.-.
- Loyers à recevoir pour CHF 135'922.-.

Le compte de régularisation des passifs s'élève à CHF 507'280,49.

Il comprend le détail suivant :

- Frais de gestion des placements à payer pour CHF 102'232,59.
- Loyers perçus d'avance pour CHF 170'844.-.
- Travaux de rénovation à payer CHF 113'000.-.
- Charges à payer pour CHF 121'203,90.

Le compte des engagements divers s'élève à CHF 2'301'421,80.

Il comprend le détail suivant :

- Diverses prestations de sorties à payer pour CHF 1'724'864,10.
- Capital de retraite à payer pour CHF 362'743,20.
- Le montant dû au Fonds de garantie pour l'année 2020 pour CHF 166'119,35.
- Diverses contributions aux régies et administrations pour CHF 47'695,15.

PRESENTATION DES ANNEXES

8. DEMANDES DE L'AUTORITE DE SURVEILLANCE

Aucune remarque de l'Autorité de surveillance sur les comptes de l'année 2019.

Selon la demande de l'ASFIP du 12 février 2021, le Comité de gestion doit adopter un règlement de représentation au sein de la Fondation au regard des dispositions légales applicables et de la jurisprudence du Tribunal administratif fédéral (Arrêt du 1^{er} juillet 2020).

9. AUTRES INFORMATIONS RELATIVES A LA SITUATION FINANCIERE

9.1 Prêts sur polices

La FPTPG ne fait pas de prêts sur polices.

9.2 Mise en gage d'actifs

Au 31.12.2020, la FPTPG n'a pas d'opérations à terme de devises ni de mise en gage d'actifs.

9.3 Responsabilité solidaire et cautionnement

Au 31.12.2020, il n'existe aucune responsabilité solidaire ni cautionnement.

9.4 Procédures judiciaires en cours

Une procédure judiciaire est en cours auprès du Tribunal cantonal des assurances sociales. Elle porte sur le partage d'une prestation dans le cadre du divorce de l'un des assurés de la Fondation. Cette procédure n'a pas abouti au 31.12.2020. Il s'agit d'un litige pour une valeur d'environ CHF 100'000.-.

9.5 Liquidation partielle

Aucune liquidation partielle n'a eu lieu en 2020.

10. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DU BILAN

La FPTPG a déposé une action en justice contre l'Etat de Genève pour un montant de CHF 20 millions dans le cadre de sa recapitalisation basée sur la loi B 5 40 – 12364.

RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTROLE



Tél. +41 22 322 24 24
Fax +41 22 322 24 00
www.bdo.ch

BDO SA
Rte de Meyrin 123
Case postale 150
1215 Genève 15

Au Comité de gestion de la

Fondation de prévoyance en faveur du personnel des Transports publics genevois (FPTPG)

Genève

Rapport de l'organe de révision des comptes annuels 2020

(Période du 1.1. au 31.12.2020)

le 4 mars 2021
13664/21509844/1

RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTROLE



Tél. +41 22 322 24 24
 Fax +41 22 322 24 00
 www.bdo.ch

BDO SA
 Rte de Meyrin 123
 Case postale 150
 1215 Genève 15

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Au Comité de gestion de la

Fondation de prévoyance en faveur du personnel des Transports publics genevois (FPTPG), Genève

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation de prévoyance en faveur du personnel des Transports publics genevois (FPTPG), comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

Responsabilité du Comité de gestion

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément à la loi suisse, à la Loi concernant la Fondation de prévoyance en faveur du personnel des Transports publics genevois (LFPTPG) et aux règlements, incombe au Comité de gestion. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Comité de gestion est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Comité de gestion désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi suisse, à la Loi concernant la Fondation de prévoyance en faveur du personnel des Transports publics genevois (LFPTPG) et aux règlements, compte tenu des explications fournies au chapitre 3.3 et 4.1 de l'annexe aux comptes annuels.

RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTROLE



Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Comité de gestion répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié :

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution ;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires ;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales ;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté et la divulgation des conflits d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême ;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance ;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Genève, le 4 mars 2021

BDO SA

Roland Loup

Expert-réviseur agréé
(Auditeur responsable)

Jürg Gehring

Expert-réviseur agréé

Annexes

Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe